

Éclairage intérieur, façade et vitrine des bâtiments non résidentiels			
Nom du commerce			
Adresse exacte			
Nature de l'infraction (cocher)	Arrêté du 25 janvier 2013		éclairage intérieur allumé plus d'1h après la fermeture ou le ménage
	Article R581-59 du CE		enseigne allumée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		façade illuminée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		vitrine illuminée entre 1h et 7h
Infraction constatée le .. / .. / 2018	à .. h ..	Par	

Éclairage intérieur, façade et vitrine des bâtiments non résidentiels			
Nom du commerce			
Adresse exacte			
Nature de l'infraction (cocher)	Arrêté du 25 janvier 2013		éclairage intérieur allumé plus d'1h après la fermeture ou le ménage
	Article R581-59 du CE		enseigne allumée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		façade illuminée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		vitrine illuminée entre 1h et 7h
Infraction constatée le .. / .. / 2018	à .. h ..		

Éclairage intérieur, façade et vitrine des bâtiments non résidentiels			
Nom du commerce			
Adresse exacte			
Nature de l'infraction (cocher)	Arrêté du 25 janvier 2013		éclairage intérieur allumé plus d'1h après la fermeture ou le ménage
	Article R581-59 du CE		enseigne allumée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		façade illuminée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		vitrine illuminée entre 1h et 7h
Infraction constatée le .. / .. / 2018	à .. h ..		

Éclairage intérieur, façade et vitrine des bâtiments non résidentiels			
Nom du commerce			
Adresse exacte			
Nature de l'infraction (cocher)	Arrêté du 25 janvier 2013		éclairage intérieur allumé plus d'1h après la fermeture ou le ménage
	Article R581-59 du CE		enseigne allumée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		façade illuminée entre 1h et 6h
	Arrêté du 25 janvier 2013		vitrine illuminée entre 1h et 7h
Infraction constatée le .. / .. / 2018	à .. h ..		

